



Suite à l'apparition des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) et à l'identification des agents transmissibles non conventionnels (ATNC ou prions) responsables de ces maladies, des mesures spécifiques pour le traitement des dispositifs médicaux réutilisables ont été mises en place dans les établissements de santé pour limiter le risque de transmission de ces agents.

Dans ce contexte, une méthode de référence, le Protocole Standard Prion (PSP), a été publiée en novembre 2011, sous l'égide de la Direction générale de la santé (DGS) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour évaluer les performances des produits et procédés revendant une activité vis-à-vis des prions.

L'ANSM engage une démarche de révision de ce PSP pour l'actualiser, comme prévu dans sa version de 2011, en fonction de l'état de l'art.

Une consultation publique relative à la révision du Protocole Standard Prion est lancée.

Cette consultation porte sur deux documents : le Protocole Standard Prion en lui-même et le formulaire de déclaration de conformité à renseigner par les fabricants pour revendiquer l'inactivation des ATNC au regard de ce PSP.

> [Participer à la consultation publique](#)

La consultation est ouverte du **10 octobre au 10 novembre 2016** .

Lire aussi

- [Dossier Creutzfeldt-Jakob et produits de santé](#)